Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260413-2026AVRIL34-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents :** 13 **Votants** :15
Date de convocation et affichage **: 7 avril 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**
Absentes : **- Béatrice HOURRIER (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Joseph POIRAUDEAU).**
A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**
ORDRE DU JOUR : Procès-verbal du 02 mars 2026-Procès-Verbal du 21 mars 2026-ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE: Présentation individuelle de chaque conseiller – Tour de table.-Etat des lieux : Projets précédente mandature et projets en cours.-Commissions Communales – Inscription dans les commissions – Mode de fonctionnement-Autres Instances – désignation des représentants.-Délégations du Conseil municipal au Maire-FINANCES : Impôts locaux : vote des taux.-Subventions aux associations 2026 (définition de critères et attribution).-Adhésion Agence Locale de l'Energie et du Climat.-Lotissement : définition du régime de TVA pour les ventes-.RESSOURCES HUMAINES-Heures complémentaires aux espaces verts.-TRAVAUX : Fauchage annuel.-Devis balayage.-Travaux eaux pluviales – La chapelle es Fougeretz- QUESTIONS DIVERSES

Séance du 13 avril 2026 -2026-034 Objet : **DEVIS BALAYAGE BOURG**

Un balayage du centre bourg est réalisé à raison de trois passages par an.
L'entreprise LPS a formulé une proposition pour l'année 2026, à hauteur de 753€ HT (852,30€).
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition, en avoir débattu et délibéré, décide par 15 voix :

- **DE RETENIR la proposition de la société LPS pour un montant de 753€ HT (852,30€ TTC)**
- **D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance